

PRECISIONS CONCERNANT LE REMPLISSAGE DU TABLEAU

Dans la colonne CIV

Utiliser les abréviations suivantes : **M. ou Mme**

Dans la colonne PREF

Cette colonne ne concerne que les femmes. Indiquer selon le cas : **épouse, divorcée ou veuve**.

Dans la colonne PRENOM

Préciser **UN SEUL** prénom

Dans la colonne DATE DE NAISSANCE

Le format à utiliser est **01/01/2000**

Dans la colonne LIEU DE NAISSANCE

Indiquer le nom de la ville **EN MAJUSCULES** et préciser le département de naissance en chiffres entre parenthèse dans la même cellule. Pour les villes étrangères, indiquer (99).

Exemples : Beauvais (60), Londres (99), Paris 15 (75)

Ne pas mettre de tiret pour les noms de ville

Dans la colonne ADRESSE

Si l'administré a déménagé, mentionner son adresse initiale et préciser « a déménagé » dans la colonne « Remarques » ainsi que l'adresse actuelle si connue.

Dans la colonne PROFESSION

Si l'administré n'a pas répondu, laisser la colonne vide.

BON A SAVOIR

En cas de demande de dispense, l'administré OU la commune adresse les justificatifs à la Cour d'assises par voie postale ou par courriel cour-assises.beauvais@justice.fr.

Il est **IMPERATIF** d'utiliser le tableau transmis par la Préfecture afin qu'il puisse être exploité par la Cour d'assises de l'Oise.

Hormis la ville de Beauvais, toutes les communes de l'Oise tirent des jurés titulaires (et non des jurés suppléants).